

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le

ID : 005-200083517-20210121-2021012103-DE

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2021**

**Délibération N° : 20210121-03**

**OBJET : Désignation d'un référent signalétique dans le cadre de la mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL)**

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de Janvier le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 14/01/2021**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13**

**Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER –**

**NOMBRE DE POUVOIRS : 1**

**Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Pauline ROUX.**

**NOMBRE DE VOTANTS : 14**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.**

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Régional du Queyras a obtenu des financements pour élaborer un guide de la signalétique (Publicité, enseignes, pré-enseignes, SIL et RIS) ainsi qu'un plan de jalonnement de la signalisation d'information locale (SIL) pour les Communes incluses dans le périmètre du Parc.

En préalable à l'installation de cette signalisation d'information locale, il est nécessaire de définir sa mise en œuvre dans un document opérationnel qui permettra ensuite à chaque commune de mettre en place cette signalétique sur son territoire.

Le Parc naturel Régional du Queyras demande à chaque commune de désigner un « référent signalétique » afin de participer à l'élaboration de ce document opérationnel.

Le Maire propose donc de désigner ce référent pour notre commune. Madame Marie-Hélène FAROUZE se porte candidate.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 14 voix pour,

**DESIGNE** Madame Marie-Hélène FAROUZE « référente signalétique », pour représenter la Commune au sein du groupe de travail mis en place par le Parc Naturel Régional du Queyras pour l'élaboration d'un guide de la signalétique (Publicité, enseignes, pré-enseignes, SIL et RIS) ainsi qu'un plan de jalonnement de la signalisation d'information locale (SIL) .

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*